



L'AMF
vous répond

**Julie
Roussel,**
conseillère
technique
au département
Intercommunalité
et territoires

Pratique

Interco & territoires

Toponymie

Quel nom choisir pour une commune nouvelle ?

Les créations de communes nouvelles au 1^{er} janvier 2018 ont de nouveau montré l'importance du choix porté sur le nom. En effet, depuis plusieurs années, le nom de certaines communes nouvelles a été donné en référence à des critères géographiques ou viticoles et avait pour vocation de bien identifier le nouveau territoire communal dans son environnement. Or, cela était sans compter sur certaines oppositions y voyant l'appropriation d'une dénomination au détriment d'autres territoires. Dès lors, pour ce faire, il est vivement conseillé de rejeter les noms fondés sur des considérations de publicité touristique ou économique, qui pourraient correspondre à une « marque territoriale ».

Il existe différentes catégories de noms : création totale avec souvent des références géographiques (tel qu'un cours d'eau), reprise du nom de l'une des communes fondatrices ou encore juxtaposition des noms des communes regroupées. Cette dernière option est souvent retenue par les élus lorsque la commune nouvelle est composée de deux communes. Toutefois, elle présente un inconvénient en cas d'extension. Il conviendra alors de modifier le nom de la commune nouvelle.

Pour mémoire, le choix du nom par les conseils municipaux des communes fondatrices est libre. Toutefois, des règles de graphie ont été rappelées par une instruction ministérielle du 18 avril 2017 afin de respecter le patrimoine toponymique du nom des communes. Ainsi, elle précise que les mots composant le nom d'une commune doivent être joints par des traits d'union, à la seule exception de l'article défini initial, que le nom ne peut être écrit qu'avec des lettres, des traits d'union, des apostrophes, et ne peut comporter des chiffres romains, les mots « commune nouvelle », des caractères spéciaux (&, /, « », ...) ou toutes autres abréviations.

La Commission nationale de toponymie (CNT) peut aider les élus quant au choix du nom, dans le respect des règles de graphie communément admises.

Certains édiles ont ainsi pu présenter des propositions de noms à la CNT qui les a conseillés. Le recours à un historien local peut aussi être recommandé.